

cyberSanté Ontario

www.ehealthontario.on.ca

Intégration du portlet du SILO et du portlet sélecteur de client au portail ONE®

Sommaire de l'évaluation complémentaire de
l'impact
sur la vie privée

Avis de droit d’auteur

Tous droits réservés © 2012, cyberSanté Ontario

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, y compris par photocopie ou transmission électronique à n’importe quel ordinateur, sans le consentement écrit préalable de cyberSanté Ontario. Les renseignements contenus dans ce document sont la propriété de cyberSanté Ontario et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués, sauf avec l’autorisation écrite expresse de cyberSanté Ontario.

Marques de commerce

D’autres noms de produits mentionnés dans ce document peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs entreprises respectives et sont reconnues dans les présentes.

Introduction

Comme l'exige le Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont.) 329/04, pris en application de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS), et la Politique de protection des renseignements personnels sur la santé de cyberSanté Ontario, cyberSanté Ontario a effectué une évaluation complémentaire de l'évaluation de l'impact sur la vie privée (EIVP) du Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) et de l'EIVP du sélecteur de client. L'EIVP complémentaire, effectuée en avril 2012, a permis d'analyser l'intégration du portlet du SILO et du portlet sélecteur de client au portail ONE® de cyberSanté Ontario.

L'EIVP complémentaire a déterminé que cyberSanté Ontario fournira des services électroniques afin de permettre aux dépositaires de renseignements sur la santé (utilisateurs du SILO) d'utiliser des moyens électroniques afin d'accéder aux renseignements sur la santé conservés dans le SILO, conformément au paragraphe 6.1 du Règl. de l'Ont. 329/04 pris en application de la LPRPS, alors que cyberSanté Ontario n'agira pas comme un agent du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) afin de fournir aux utilisateurs du SILO les moyens techniques (c.-à-d. le portlet du SILO par l'entremise du portlet ONE) pour accéder aux données de laboratoire dont ils sont dépositaires. L'EIVP complémentaire a également déterminé que cyberSanté Ontario a le pouvoir, en vertu du paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, d'accéder aux renseignements sur la santé pertinents (Base de données sur les personnes inscrites [BDPI]) conservés dans le registre des clients et de les rendre accessibles aux laboratoires participants au SILO dans le but de faciliter la validation des données du SILO par les laboratoires.

Ceci est un sommaire de l'EIVP complémentaire et il comprend de brefs renseignements généraux sur l'initiative d'intégration du portlet du SILO et du portlet sélecteur de client au portail ONE® de cyberSanté Ontario, les principales conclusions et les progrès accomplis par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'EIVP.

Renseignements généraux

Dans le but de fournir des résultats et des renseignements de laboratoire précis sur les patients aux utilisateurs qui utilisent les données dans les hôpitaux et les autres établissements de soins de santé, afin de leur permettre de fournir des soins aux patients, les laboratoires qui soumettent des données doivent en valider l'exactitude et l'exhaustivité une fois qu'elles ont été transférées de leurs systèmes locaux au SILO. Pour ce faire, les utilisateurs du SILO ont accès aux données du SILO qu'ils ont soumises par l'entremise du portail ONE de cyberSanté Ontario. Les utilisateurs du SILO sont autorisés à accéder au portail ONE grâce au programme ID ONE de cyberSanté Ontario.

cyberSanté Ontario a élaboré un portlet sélecteur de client, par l'entremise duquel les données du registre des clients (provenant de la DBPI du MSSLD) sont mises à la disposition des utilisateurs du SILO. Le but de mettre le portlet sélecteur de client à la disposition des utilisateurs du SILO est de veiller à ce que le dossier pertinent du SILO soit accessible pour le patient concerné. Le déploiement du portlet sélecteur de client dans le cadre du portail ONE est la première utilisation de ce portlet.

Le portlet du SILO de cyberSanté Ontario fournira à chaque utilisateur du SILO un accès aux données de laboratoire qui ont été soumises au SILO par ce laboratoire. Seules les données de laboratoire qui ont été initialement fournies par chaque utilisateur du SILO seront accessibles par l'entremise du portlet du SILO par chaque utilisateur du SILO. L'objectif de mettre les données de laboratoire précédemment soumises à la disposition de chaque utilisateur du SILO est de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données.

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP complémentaire de l'intégration du portlet du SILO et du portlet sélecteur de client au portail ONE englobe et analyse les flux d'informations entre les portlets au sein de la communauté du SILO qui sont consultés par les utilisateurs du SILO afin de valider l'exactitude et l'exhaustivité des données de laboratoire; l'inclusion du portlet sélecteur de client et du portlet du SILO au processus d'autovérification par le client et la création de milieux de production dans le portail ONE; les buts et processus de vérification des données de laboratoire au sein de la communauté du SILO dans le portail ONE; les mesures de protection qui ont été mises en place pour veiller à ce que toute collecte, utilisation et divulgation de renseignements personnels sur la santé soit faite d'une façon sécuritaire et dans le respect de la confidentialité, et la conformité aux politiques de confidentialité de cyberSanté Ontario, aux ententes pertinentes et aux exigences législatives.

Il ressort de l'EIVP complémentaire que la LPRPS autorise cyberSanté Ontario à rendre disponibles le portlet du SILO et le portlet sélecteur de client dans le portail ONE, en vertu des paragraphes 6 (1) et 6.2 Règl. de l'Ont. 329/04. De plus, cyberSanté Ontario possède une solide infrastructure pour traiter et protéger les renseignements personnels sensibles sur la santé, ainsi que des politiques et des pratiques visant à protéger la vie privée de la population ontarienne et à assurer la sécurité des renseignements conservés par cyberSanté Ontario.

L'EIVP complémentaire recommande de veiller à ce que les données reçues et utilisées par cyberSanté Ontario, aux fins du registre des clients, soient conformes à la LPRPS, au Règl. de l'Ont. 329/04 ainsi qu'aux politiques, procédures et meilleures pratiques de cyberSanté Ontario en matière de protection des renseignements personnels.

Sommaire du plan de mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP complémentaire a donné lieu à plusieurs recommandations concernant l'initiative. Celles-ci sont résumées ci-dessous.

1. Le filtre ZBR.4, qui fait en sorte que chaque utilisateur du SILO ne voit que les résultats de laboratoire soumis par son propre laboratoire, sera mis en place avant l'activation du système.
2. Les éléments de données supplémentaires (adresse et numéro de téléphone des patients) seront supprimés du portlet sélecteur de client avant l'activation du système.
3. cyberSanté Ontario mettra au point et documentera un mécanisme de contrôle de l'accès, qui déterminera les processus d'autorisation pour accéder aux renseignements personnels sur la santé dans les systèmes de cyberSanté Ontario par le personnel de cyberSanté Ontario et les fournisseurs de services.
4. Un examen périodique des registres de vérification du système sera effectué afin d'éviter tout accès inapproprié aux données du SILO.
5. cyberSanté Ontario mettra en œuvre toutes les recommandations relatives à l'évaluation de la menace et des risques avant l'activation du système.

cyberSanté Ontario a mis en œuvre toutes les recommandations formulées à la suite de l'EIVP complémentaire de 2012 touchant le portlet du SILO et le portlet sélecteur de client.

Glossaire

RC	registre des clients
PAVC	processus d'autovérification par le client
MSSLD	ministère de la Santé et des Soins de longue durée
SILO	Système d'information de laboratoire de l'Ontario
Règl. de l'Ont.	Règlement de l'Ontario
LPRPS	<i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i>
RPS	renseignements personnels sur la santé
EIVP	évaluation de l'impact sur la vie privée
BDPI	Base de données sur les personnes inscrites
EMR	évaluation de la menace et des risques

Renseignements

Pour toute question concernant le sommaire de l'EIVP complémentaire de l'intégration du portlet du SILO et du portlet sélecteur de client au portail ONE, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5B 2E7
Tél. : 416 946-4767
privacy@ehealthontario.on.ca